

### 1<sup>er</sup> circonscription du Bas-Rhin (Strasbourg centre et ouest) ●

**Serge Oehler**, conseiller d'Alsace (PS), élu dans le canton de Strasbourg 3 (Poteries-Hautepierre-Cronembourg), ancien adjoint au maire de Strasbourg, a annoncé sa candidature dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Bas-Rhin, pour « une gauche sociale ». Avec sa suppléante **Yamina Grosjean**, qui fut candidate (en 17<sup>e</sup> position) sur la liste Alliance rurale menée aux européennes par Jean Lassalle, il s'inscrit donc en dehors du Nouveau Front populaire. Par ailleurs, cette candidature suscite des oppositions, notamment chez des mouvements féministes, Serge Oehler ayant été condamné en appel à vingt mois de sursis pour des faits de violence sur son épouse. Il s'est depuis pourvu en cassation.

### 4<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin ●

**Catherine Berthol** a été investie par Nouvelle Énergie, le parti du maire de Cannes, David Lisnard. Sa remplaçante est **Murielle Fabre**, maire de Lampertheim.

### 6<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin (Molsheim-Obernai) ●

**Didier Andres** (écologiste) sera le candidat du Nouveau front populaire dans la 6<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin. Sa suppléante sera **Martine Marchal-Minazzi** (écologiste). Il s'agit des mêmes candidats qu'aux législatives de 2022, mais avec une hiérarchie inversée. Sous les couleurs de la Nupes, ils étaient arrivés troisième avec 16,6 % des voix.

### 8<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin (Bischwiller-Wissembourg) ●

Debout la France a investi **Stella Batisse**. Son suppléant est **Hervé Daul**, délégué de la circonscription.

### La France insoumise (LFI) au sein du Nouveau front populaire ●

Dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin (Strasbourg Sud-Illkirch), **Emmanuel Fernandes**, député sortant, est réinvesti et donc candidat à sa propre succession. Dans la 4<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin (Geispolsheim-Mundolsheim-Truchtersheim-Lingsolsheim-Ostwald), c'est **Raphaële Krattinger** qui a été investie. Dans la 7<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin (Bouxwiller-Drulingen-Hochfelden-Saverne-Sarre-Union), c'est **Serge Bloch**. Dans la 8<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin (Bischwiller-Wissembourg), il s'agit de **Myriam Zelagah**.

## Nécrologie ■

### Louis Thannberger est décédé

Le spécialiste des introductions en Bourse de sociétés Louis Thannberger est décédé à l'âge de 87 ans. D'origine alsacienne, il avait contribué au rayonnement de la place boursière de Lyon à partir des années 1980.

La Bourse, c'était sa vie. L'homme d'affaires alsacien Louis Thannberger est décédé vendredi à l'âge de 87 ans à Seillans (Var), a indiqué « Lyon Décideurs ». Dans cette petite ville de la Provence, où il pratiquait la natation et le vélo, le « vieux lion » se ménageait des pauses entre les TGV qui le faisaient encore sillonner la France des PME, qu'il continuait de conseiller dans leur introduction sur le marché boursier.

Louis Thannberger n'arrêtait jamais, ou presque. Il avait une volonté de fer, que lui avait transmise sa mère, qui croyait en lui et qui l'avait élevé dans la ville de Saint-Louis, en Alsace, où il était né. C'est là que le jeune Louis, cornaqué par sa mère, lui avait ouvert les portes de sa première banque, le Crédit Mutuel (\*).



Louis Thannberger  
Photo Jean-Marc Loos

pour l'entreprise et pour la société commençait à être promue et encouragée au plus haut niveau, y compris celui de l'État. C'est à la même période, en 1987, que l'homme d'affaires Bernard Tapie, lançait sur TF1 l'émission « Ambitions », destinée à promouvoir l'entrepreneuriat.

Louis Thannberger aimait Bernard Tapie. L'un et l'autre, intrépides et partis de rien, partageaient la même volonté, la même détermination et le même enthousiasme. C'est en 1986, à Paris, que Louis Thannberger avait favorisé la première rencontre entre Bernard Tapie et Jean-Michel Arulas. Le premier présidait déjà l'Olympique de Marseille. Le second allait présider l'Olym-

Le parti Les Républicains, en pleine dérive, a investi onze candidats en Alsace dont plusieurs refusent le soutien du parti ou ne le mettront pas en avant.

La commission nationale d'investiture (CNI) du parti Les Républicains a délivré ce samedi soir les dernières investitures après plusieurs jours de discussions et de tractations, tandis que les cadres du parti tentaient de débarquer sans y réussir le président Eric Ciotti. L'annonce de l'accord RN/LR lundi à 13 h a même provoqué le retrait de certains candidats à l'investiture.

Le parti va désormais tenter de se mettre en ordre de bataille. Dans le Bas-Rhin, huit des neuf circonscriptions (pas la 9<sup>e</sup>) sont pourvues d'un candidat investi par les LR, dont plusieurs élus. À commencer par Patrick Hetzel le président des LR 67 et député sortant de la 7<sup>e</sup> circonscription (Saverne Alsace Bossue). Celui-ci a très vite pris position contre l'accord avec le RN. Le parti de la famille Le Pen a un peu tergiversé avant d'annoncer qu'il plaçait un candidat face à Hetzel, en la personne de Denis Kieffer. On notera également les investitures de la conseillère régionale Irène Weiss dans la « 1 » (Strasbourg centre) qui, ça devient rare, place le logo des LR sur ses



Le logo des Républicains, que certains candidats ne souhaitent pas afficher. Photo Antonin Utz

documents de campagne. Ou celle du conseiller d'Alsace et maire de Gundershoffen Victor Vogt. Ce dernier ne fait pas figurer le logo des LR mais mentionne en revanche le soutien du parti autonomiste Unser Land.

### Pas d'investitures à Mulhouse, Colmar et Haguenau

Dans le Haut-Rhin, le parti a investi trois candidats, le député sortant de la 4<sup>e</sup> (Thann Ensisheim) Raphaël Schellenberger, par ailleurs conseiller d'Alsace, et le maire de Riquewihr Daniel Klack dans la 2<sup>e</sup> (Ribeauvillé Guebwiller) et le maire de Hégenheim et conseiller d'Alsace Thomas Zeller dans la 3<sup>e</sup> (Altkirch Saint-Louis). Celui-ci pré-

cise qu'il n'a pas demandé l'investiture et qu'il ne s'en prévaudra pas. « Je ne l'ai pas demandée et je ne la prendrai pas, dit-il. Je pars sans étiquette, je ne cautionne pas les décisions unilatérales d'Eric Ciotti ».

Le parti n'a pas investi le conseiller d'Alsace Yves Hemedinger dans la « 1 » (Colmar). Celui-ci affirme qu'il n'a pas sollicité le soutien des Républicains, ni celui du RN qui ne présente pas de candidat dans la « 1 ». Le président de la Fédération LR haut-rhinoise Alain Kott, délégué de la première circonscription et ancien directeur de campagne du candidat, annonce qu'il le soutient « à titre personnel ».

Toujours selon Alain Kott, aucune candidature à l'investiture n'a été enregistrée et délivrée pour les deux circonscriptions

mulhousiennes.

Voici les candidats investis dans le Bas-Rhin. Dans la 1 (Strasbourg centre) Irène Weiss. Dans la 2 (Strasbourg Illkirch), Alexandre Wolf Samloussi. Dans la 3 (Strasbourg Schiltigheim) Dera Ratsijetsnimaro. Dans la 4 (Eurométropole Ouest) Nelly Aeschelmann. Dans la 5 (Sélestat et environs) Léo Coutaud. Dans la 6 (Molsheim Obernai) Jean Biehler. Dans la 7 (Saverne Alsace Bossue) Patrick Hetzel. Dans la 8 (Alsace du Nord) Victor Vogt.

Dans le Haut-Rhin. Dans la 2 (Ribeauvillé Guebwiller) Daniel Klack. Dans la 3 (Altkirch Saint-Louis) Thomas Zeller, qui refuse. Dans la 4 (Thann Ensisheim) Raphaël Schellenberger. ● Olivier Claudon

## Enquête publique

### COMMUNE DE WINTZENHEIM

Wintzenheim

#### Arrêté prescrivant la modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme de Wintzenheim

Par arrêté n°412/2024 du 14 juin 2024, Monsieur le Maire a prescrit la modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme en vigueur à ce jour de la commune de Wintzenheim.

Il s'avère que des modifications du règlement sont nécessaires :  
- L'article 3 « Desserte des terrains par les voies publiques ou privées et accès aux voies ouvertes au public » prévoit un aménagement de voirie avec une largeur unique de 7,50 mètres. Il s'avère que cette exigence n'est plus adaptée, les déplacements se déclinent maintenant selon différents types de mobilités. Il faut donc préciser et affiner la règle. Par ailleurs, la notion de voie en impasse doit également être réfléchie en prenant en considération les schémas des Orientations d'Aménagement et de Programmation inscrites dans le PLU.  
- L'article 13 « Obligation en matière d'espaces libres, d'aires de jeux et de loisirs et de plantations », doit être modifié. Il s'agit de rendre cohérent le contenu de cet article avec les autres règles du PLU. En effet, la modification n°3 du PLU a supprimé l'obligation d'une surface minimum de 0,75 hectare pour aménager en zone AU. Il s'avère que cette surface minimum est restée dans les articles 13 des différentes zones pour les lotissements obligeant à créer un espace d'un seul tenant destiné à un usage public. Il est donc nécessaire d'adapter cet article sans minimum de surface.

- Concernant les zones AUC, le PLU réalisé en 2005 a établi un périmètre de l'OAP du Fischland divisant les parcelles sur l'ensemble de sa limite Est, cette surface en AUC ayant une vocation économique liée à la réalisation de la Départementale 83 et inconstructible. Il s'avère que depuis 2005, le calendrier du projet de réalisation de l'élargissement de la Départementale a été modifié. Sans remettre en cause l'occupation de ces terrains, il s'agit d'assouplir le règlement de la zone AUC afin de permettre des occupations transitoires complémentaires aux secteurs limitrophes : espaces verts, stationnement... afin que cela ne constitue pas à termes des délaisées.

- Concernant les plans et cartes, une actualisation des noms des rues est nécessaire, les pétitionnaires devant pouvoir retrouver les rues concernant leur autorisation d'urbanisme dans le PLU.

- Certaines définitions sont à ajouter correspondant à des besoins actuels (exemple : définition du carport).

Il est opportun de faire évoluer le PLU afin de l'adapter et de prendre en compte les éléments ci-dessus.  
Les modalités de concertation seront déterminées par le conseil municipal. Le texte complet de l'arrêté est tenu à la disposition du public en mairie de Wintzenheim aux jours et heures d'ouverture, est affiché en mairie et est disponible

## Vie des Sociétés

### Fonds de commerce



### MAÎTRE LISA EBLIN

notaire en l'étude de Maître Christian DAULL,  
notaire à WINTZENHEIM (68920)  
1 Avenue du Maréchal Lederc  
Tél. 03.89.27.92.00  
christian.daull@notaires.fr

### Cession de fonds de commerce Café « CHEZ HANSI » Guebwiller

Suivant acte reçu par Maître Lisa EBLIN, notaire en l'étude de Maître Christian DAULL, notaire à WINTZENHEIM (Haut-Rhin), le 7 juin 2024, enregistré au SDE de MULHOUSE le 13 juin 2024, dossier 2024 00018927, référence 6804P61 2024 N 09515,

la société dénommée SARL HANSI, Société à responsabilité limitée au capital de 300,00 €, avec siège à GUEBWILLER (68500), 9 Place de la Liberté, identifiée au SIREN sous le numéro 478 203 755 et immatriculée au RCS de COLMAR,

a cédé à la société dénommée SILVIO, Société par actions simplifiée au capital de 5000 €, avec siège à GUEBWILLER (68500), 9 Place de la Liberté, identifiée au SIREN sous le numéro 928 021 427 et immatriculée au RCS de COLMAR,

le fonds de commerce de café, bar et petite restauration sis à GUEBWILLER (68500), 9 Place de la Liberté, appartenant au cédant, connu sous le nom commercial CHEZ HANSI, et pour lequel il est immatriculé au RCS de COLMAR sous le numéro 478 203 755,

moyennant le prix de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (85.000 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 65.000 € et au matériel pour 20.000 €.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du 7 juin 2024 et